

Nationalité vs citoyenneté

Clarification conceptuelle souvent absente du débat.

Le débat sur l'indépendance du Québec s'enlise souvent dans une confusion que ses adversaires entretiennent avec soin et que ses défenseurs ne désamorcent pas assez vite : la confusion entre nationalité et citoyenneté. Quand un souverainiste invoque l'existence d'un peuple québécois distinct, on lui répond qu'il fait de l'ethnicisme. Quand il insiste sur l'ouverture du projet à tous les citoyens, on lui demande pourquoi l'indépendance est alors nécessaire puisque le Canada offre la même chose. Ce double bind n'est pas un accident de parcours : il est le produit direct de cette confusion conceptuelle. La lever ne règle pas tout, mais elle retire à l'adversaire son argument le plus commode.

La nationalité désigne quelque chose qui précède les institutions : une communauté humaine formée dans la durée, par le territoire, la langue, les usages, la mémoire collective, les conflits traversés ensemble. Elle n'a pas besoin d'un État pour exister, et l'histoire en donne des exemples qui ne prêtent pas à débat. Les Irlandais étaient une nation sous domination britannique pendant des siècles avant de se doter d'institutions souveraines. Les Kurdes constituent une nation sans État reconnu depuis des décennies. Les Catalans, les Flamands, les Écossais revendiquent une nationalité distincte au sein d'États qui ne la reconnaissent qu'à moitié ou pas du tout. Dans tous ces cas, ce qui est en jeu n'est pas un fantasme politique ni un sentiment subjectif incontrôlable : c'est une réalité sociologique que les chercheurs, même hostiles à l'indépendantisme, finissent par documenter avant de la contester.



On objecte parfois que les nations sont des constructions récentes, des "communautés imaginées" selon la formule de Benedict Anderson, et que la nation québécoise ne ferait pas exception : elle aurait été fabriquée au vingtième siècle par des intellectuels nationalistes cherchant une légitimité historique à leur projet politique. L'argument est connu et mérite une réponse directe. Anderson lui-même ne prétendait pas que les nations sont des fictions : il montrait que toute communauté politique repose sur une représentation partagée d'elle-même, ce qui est vrai de la France, du Royaume-Uni et du Canada autant que du Québec. Si l'argument vaut contre la nation québécoise, il vaut contre toutes les nations sans exception, y compris celle qu'on lui oppose. La construction discursive d'une communauté n'invalide pas son existence : elle en est la condition normale. Une langue commune transmise sur quatre siècles, un droit civil distinct, des institutions qui ont résisté à des tentatives répétées d'absorption : ce sont des faits matériels, pas des inventions rhétoriques.

Les Québécois francophones constituent une nation dans ce sens. Ce n'est pas une revendication partisane : c'est un constat que l'historiographie québécoise a solidement établi depuis les travaux de Fernand Dumont, de Gérard Bouchard et de nombreux autres chercheurs qui n'étaient pas tous séparatistes. Cette nation s'est formée sur le territoire de la vallée du Saint-Laurent à partir du dix-septième siècle, non pas comme une colonie de peuplement provisoire, mais comme un peuple qui a rompu progressivement avec ses origines européennes, s'est adapté à un continent difficile, a développé une langue distincte de celle de France, un droit civil, des institutions et une façon d'habiter un territoire qui lui sont propres. Ce peuple a traversé l'échec militaire de la Conquête, les tentatives d'assimilation du Rapport Durham qui le décrivait sans histoire ni littérature, la politique fédérale de bilinguisme conçue en partie pour diluer le fait français, et il a survécu à tout cela. On pourrait arguer que cette survie prouve simplement la ténacité d'un groupe minoritaire, pas l'existence d'une nation. Mais la ténacité en question a produit des institutions distinctes, un système juridique propre, une littérature, un cinéma, une presse, une façon de légiférer : ce sont les marqueurs d'une société politique autonome, pas d'une sous-culture régionale.

Ce peuple s'est aussi constitué en relation avec les nations autochtones présentes sur le territoire, et cette réalité mérite d'être nommée sans détour. Les alliances entre Français et plusieurs nations autochtones, documentées notamment par les travaux de Denys Delâge, étaient des arrangements politiques, militaires et économiques entre parties reconnaissant mutuellement leurs intérêts distincts. Le métissage qui en a découlé fait partie de la formation du peuple québécois. Certains objecteront que les Autochtones n'ont jamais cédé leur souveraineté sur le territoire, et que le Québec ne peut donc pas invoquer une légitimité territoriale sans régler d'abord cette question. C'est un argument sérieux, mais il ne porte pas contre la thèse ici défendue : reconnaître l'existence d'une nation québécoise n'implique pas de nier les droits territoriaux autochtones non résolus, ni de prétendre que la présence française a effacé les souverainetés autochtones préexistantes. Ces deux reconnaissances coexistent. Plusieurs nations autochtones ont maintenu une identité distincte, une continuité politique propre, et des droits qui appellent une reconnaissance séparée. La question autochtone est un dossier ouvert pour tout régime politique sur ce territoire, fédéral ou souverain. La faire peser exclusivement contre l'indépendance revient à utiliser une dette collective réelle comme argument tactique plutôt que comme engagement sincère.

On objecte aussi, souvent depuis des positions multiculturalistes, que tout le monde est immigrant au fond : les Canadiens français descendent d'Européens qui ont traversé un océan, et prétendre à une forme d'antériorité sur le territoire serait une imposture qui reproduit exactement la logique coloniale qu'on reproche à d'autres. Cet argument a une apparence de symétrie rigoureuse, mais il s'effondre dès qu'on l'applique de manière cohérente. Si le critère d'appartenance légitime à un territoire est d'en être originaire au sens strict, c'est-à-dire de n'y être jamais arrivé depuis ailleurs, alors presque aucune nation au monde ne satisfait la condition. Les Français descendent de populations gauloises, romaines et germaniques mêlées sur des siècles. Les Anglais descendent de Germains qui ont déplacé des Celtes arrivés d'ailleurs avant eux. Appliquer le label "immigrant" à des populations établies depuis quatre siècles sur un territoire, qui y ont construit une langue distincte de leur langue d'origine, une littérature, des institutions, une jurisprudence, une agriculture, des villes et des villages, c'est vider le mot de tout sens analytique utile. Ce n'est pas de la rigueur conceptuelle : c'est une posture idéologique dont la fonction précise est de délégitimer le sujet politique québécois avant même que la discussion commence. Quand tout le monde est immigrant de la même façon, personne ne l'est vraiment dans un sens significatif, et la majorité historique francophone se retrouve réduite à un groupe d'intérêt parmi d'autres, sans statut particulier dans la définition de ce que sera collectivement le Québec.

Le multiculturalisme canadien, tel qu'il a été codifié depuis les années 1970, repose précisément sur ce nivellement : il traite toutes les cultures comme équivalentes au sein d'un espace politique dont le caractère propre resterait fondamentalement neutre. Dans ce cadre, le fait français au Québec devient une ethnie parmi d'autres, avec ses festivals et ses traditions, mais sans prétention à constituer le socle politique d'une société distincte. On ne nie pas la différence québécoise : on la folklorise, ce qui revient à la neutraliser politiquement. Certains défenseurs de ce cadre soutiennent que la citoyenneté canadienne offre déjà à la communauté francophone toutes les protections dont elle a besoin, que la souveraineté n'ajouterait rien de substantiel. Mais cette position confond la tolérance institutionnelle et la souveraineté politique. Une majorité tolérée dans un cadre qu'elle ne contrôle pas reste structurellement minoritaire, peu importe les protections formelles qu'on lui accorde. Les droits linguistiques garantis par la Charte canadienne ont été interprétés par des tribunaux fédéraux de façon à limiter la portée de lois québécoises adoptées démocratiquement. La protection n'est pas la même chose que l'autodétermination.

La citoyenneté appartient à un registre entièrement différent. Elle relève du droit positif : droits, devoirs, procédures d'accès, égalité formelle devant la loi, ouverte à ceux qui remplissent les conditions fixées démocratiquement. Mais elle s'exerce toujours à l'intérieur d'un cadre politique qui a une histoire, une langue de délibération, une culture civique particulière. On peut devenir citoyen américain sans être d'origine anglo-saxonne, mais on entre dans un cadre politique qui ne prétend pas être culturellement neutre. La citoyenneté dans un Québec souverain fonctionnerait de la même façon : elle permettrait à des personnes nées ailleurs de s'inscrire pleinement dans le projet collectif, sans effacer leurs origines, mais en acceptant la continuité historique et la culture civique dans lesquelles elles s'inscrivent. L'intégration n'est pas l'assimilation : elle est l'adhésion à un cadre commun dont les contours sont définis démocratiquement, et non imposés par l'origine ethnique. On objectera peut-être que cette distinction a aussi servi des régimes ethniques, que la Hongrie d'Orbán invoque précisément la profondeur nationale pour justifier une citoyenneté ethniquement orientée. La distinction est réelle, mais elle ne tient pas à la conceptualisation : elle tient à ce qu'on fait de la citoyenneté en pratique. Un État qui réserve la pleine citoyenneté aux membres de l'ethnie majoritaire trahit le concept de citoyenneté, il ne l'applique pas. La distinction nationalité-citoyenneté peut être mal utilisée, comme n'importe quel outil politique, mais son existence n'est pas compromise par ses abus.

Cette distinction est stratégiquement décisive pour le projet souverainiste. Si la nation québécoise n'existe pas en tant que réalité historique préalable, la citoyenneté québécoise n'est plus qu'une procédure administrative interchangeable avec la citoyenneté canadienne, et l'indépendance perd toute justification proprement nationale. Mais si l'on confond nationalité et citoyenneté, le projet souverainiste semble réclamer que seuls les Québécois francophones de souche soient de vrais citoyens. Cette position, que personne dans le mouvement souverainiste sérieux ne défend, est pourtant celle que ses adversaires lui prêtent régulièrement. On soulèvera ici un contre-argument interne : le "nous" de Parizeau au soir du référendum de 1995 montre que les souverainistes eux-mêmes ont parfois glissé vers un nationalisme ethnicisant. Mais une erreur rhétorique ne réfute pas une distinction conceptuelle valide : elle est précisément un argument pour la clarifier, pas pour l'abandonner.

Renan posait en 1882 que la nation repose sur un héritage de souvenirs partagés et sur le vouloir-vivre ensemble. On a parfois retourné cette référence contre ceux qui l'invoquent : Renan était lui-même un penseur colonial qui hiérarchisait les races. Mais une formule analytique n'est pas invalidée par les angles morts de son auteur. Ce qui rend cette formule durable, c'est qu'elle refuse de choisir entre les deux dimensions : sans mémoire collective, le vouloir-vivre ensemble n'est qu'un contrat de cohabitation sans épaisseur; sans adhésion délibérée, la mémoire collective devient un héritage qu'on subit plutôt qu'un projet qu'on choisit. C'est exactement la tension que nationalité et citoyenneté doivent résoudre ensemble. Un Québec souverain qui saurait nommer cette distinction clairement pourrait dire à la fois que ce peuple existe depuis longtemps et que n'importe qui peut en faire partie, sans que ces deux affirmations se contredisent. Le flou actuel entre les deux concepts prive le projet de cet argument. Le clarifier n'est pas un exercice de rhétorique. C'est la condition pour que la conversation commence enfin sur le bon terrain.

Louis-Martin Carrière